

Procès-verbal de l'assemblée du conseil intercommunal**Du mardi 26 mars 2024 à Penthaz****1. Propos de bienvenue**

Le président M. Pierre AUBRY prend la parole et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux délégués des communes et remercie la commune de Penthaz qui nous reçoit à la Grande salle. Il remercie particulièrement la présence de M. Jean-François BORGEAUD, directeur des écoles de Cossonay.

2. Appel

La secrétaire prend la parole pour l'appel.

Sont présents : 24 personnes dont 12 délégués municipaux, et 12 délégués des conseils. Le quorum étant atteint (majorité absolue des membres +1 et les 2/3 tiers des communes membres), l'Assemblée peut valablement siéger.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023

Ce document a été envoyé à chaque membre et personne ne demande sa lecture. Une modification est demandée par Mme Valérie CODINA CERVELLIN pour modifier l'orthographe de son nom. Il est accepté par 20 oui et 3 abstentions. Le président remercie sa rédactrice, Mme Samanta CARDAROPOLI, secrétaire.

4. Assermentations éventuelles

Le président assermente Mme Sarah VAHEKENI BAILLOD (La Chaux) et Mme Natacha BOGORAD (Penthaz).

5. Communications du bureau et courrier

Trois changements de délégation nous ont été annoncés par les communes. Mme Amélie CHANSON est remplacée par Mme Sarah VAHEKENI BAILLOD (La Chaux). Mme Sonja SATURNIN est remplacée par M. François WEIHS (Lussey-Villars). M. Yannick MAURY est remplacé par Mme Sophie RUCHAT (Cossonay).

Un accès au site internet de l'ASICoPe a été créé pour le Conseil intercommunal. Tous les documents utiles y sont déposés par le secrétariat de l'association sur le site www.asicope.ch. Les informations des accès seront envoyées à vos communes après la séance avec les documents usuels.

6. Communications du Comité de Direction (CODIR)**EMERY Albert :**

Les supports audio-visuels installés dans toutes les classes à Cossonay fonctionnent très bien, à la grande satisfaction autant des élèves que des enseignants.

Quelques problèmes ont été constatés avec notamment les cars postaux. Une réunion a été organisée avec ces derniers car certains chauffeurs prennent des initiatives particulières en décidant de ne pas s'arrêter à un arrêt. Après discussion avec la nouvelle coordinatrice des cars postaux, il en résulte, qu'étant donné que le métier de chauffeur étant assez complexe,

et que ces derniers sont généralement employés à taux partiels 60% voire 70%, ils sont le plus souvent en mission avec des rémunérations plus intéressantes. Il y a donc beaucoup de changements, rotations de personnel. Cela pose un problème tant sur la coordination avec les explications à redonner à chaque nouveau chauffeur qu'au niveau des enfants. Ces derniers n'ont plus de personne de référence et sont souvent perturbés par ces changements. Ces éléments sont en discussion mais trouver des solutions ne va pas être facile.

7. Préavis du Comité de Direction N°1/2024 relatif aux comptes 2023 de l'ASIcPe

La lecture du préavis du CODIR n'est pas demandée.

Le président cède la parole à la rapportrice de la commission de gestion, Mme Caroline JAUGEY.

La discussion est ouverte.

Mme Nathalie FAVRE demande si une étude concernant l'occupation de la cantine a été faite par rapport aux élèves qui pourrait rentrer manger chez eux car ils habitent Cossonay et les autres élèves ?

Mme Florence TEXIER-CLAESSENS prend la parole pour expliquer qu'elle n'a pas de données statistiques à ce sujet, mais que cela représente une très faible proportion pour les élèves de Cossonay, même si forcément certains restent manger à la cantine. Le plus grand nombre sont des élèves qui n'habitent pas sur la Commune de Cossonay.

Le président relit les conclusions :

Le Conseil intercommunal de l'ASIcPe

- vu le préavis du Comité Directeur No 1/2024 relatif aux comptes 2023 de l'ASIcPe,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

d'accepter les comptes 2023 de l'ASIcPe tels que présentés et d'en donner décharge au Comité directeur, à la boursière et à la commission de gestion.

Les délégués approuvent le préavis du Comité de Direction N°1/2024 par 23 oui et 1 abstention.

8. Renouvellement de 1 membre de la commission de gestion

Avec le départ de Mme Amélie CHANSON (La Chaux), un poste de suppléant dans la commission de gestion doit être repourvu.

Mme Tiziana CORSET est candidate comme suppléante à la commission de gestion. Mme Tiziana CORSET est élue par acclamations de l'Assemblée.

9. Propositions individuelles et divers

La prochaine séance ordinaire du Conseil intercommunal se déroulera le 8 octobre 2024 à 19h à Senarclens.

Afin de permettre à la commission de gestion de se préparer suffisamment tôt, la date de la séance avec le Comité directeur est fixée au 12 septembre 2024 à 18h30 au bureau de l'ASIcPe à Cossonay. Une convocation sera envoyée aux membres de la commission de gestion en temps opportuns.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Mme Natacha BOGORAD prend la parole pour demande s'il a été étudié la possibilité de retarder le début des cours le matin pour des questions du bien être des élèves.

M. Albert EMERY explique que c'est extrêmement complexe à cause de l'organisation des transports publics et il faut également tenir compte du personnel enseignant.

Le directeur M. Jean-François BORGEAUD prend la parole afin d'expliquer que pour le changement d'horaire ce n'est vraisemblablement pas un problème en lien avec les enseignants mais plus des familles. Le fait de terminer à 15h15 est un réel bonheur pour beaucoup de jeunes, car cela permet de faire des activités en plus des leçons comme du sport, de la musique, etc. Si on enlève des minutes le matin, on va devoir les rajouter en fin de journée. Cela dit, plus un élève reposé suit mieux les cours ! Il pense également que cela est plus une question d'équilibre dans la vie des familles. C'est un point qu'il faudrait évidemment discuter. Mais il rejoint M. Albert EMERY sur le fait que l'organisation des transports reste le nœud du problème.

M. Jean-François BORGEAUD souligne ensuite qu'avec les horaires actuels, les élèves sont préparés pour le gymnase, l'apprentissage et leur future vie professionnelle.

M. Pierre-Emmanuel GNÄGI, enseignant à Cossonay, explique que les élèves par l'intermédiaire de leur délégation ont pris position sur ce sujet. Ils ont très clairement fait part de leur désir de rester avec les horaires actuels pour profiter activités extra-scolaires.

Mme Anne-Lise RIME prend la parole pour souligner que cet échange est intéressant surtout les informations transmises par M. GNÄGI, elle en prend note.

Mme Natacha BOGORAD reprend la parole pour expliquer que c'est plus une concentration des cours qui seraient le mieux avec une réduction des pauses dans la journée et de midi au lieu de finir plus tard la journée.

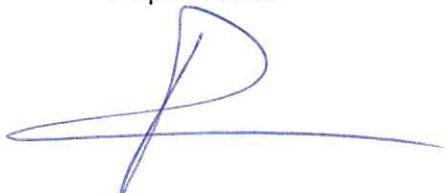
M. Jean-François BORGEAUD répond en expliquant que la réduction des pauses est difficile car il y a des activités extra-scolaires à midi par exemple. De plus les enfants n'auraient pas le temps de rentrer manger chez eux à midi.

Mme Francine PACHE prend la parole pour avoir un complément d'information de M. Jean-François BORGEAUD en demandant si les horaires sont fixés sur un plan cantonal ?

M. Jean-François BORGEAUD reprend la parole pour expliquer qu'il y a un cadre légal relativement large qui mentionne que les cours doivent être répartis dans la tranche horaire 7h-17h avec un maximum de 9 périodes de cours par jour. Il précise que tout élément sortant du cadre légal doit être au bénéfice d'une dérogation. L'organisation est faite pour que les horaires ne dépassent que très rarement les 8 périodes de cours. Il souligne finalement que la vraie problématique chez ses collègues des autres établissements et pour lui reste l'organisation des transports.

Le Président remercie l'audience et clôt la séance à 20h11.

Le président :



La secrétaire :



